

**7<sup>e</sup> professionnelle**  
**Type B**

**Gestionnaire de très petites entreprises**

<b>Formation Générale Commune</b>	<b>7<sup>e</sup> année</b>
Total :	<b>14h</b>
<b>Répartition :</b>	
Français	4
Mathématiques	2
Formation sociale et économique	2
Formation scientifique	2
Education physique	2
Religion catholique	2

<b>Option de Base Groupée</b>	<b>7<sup>e</sup> année</b>
Total :	<b>22h</b>
<b>Répartition :</b>	
Gestion commerciale et législation	8
Comptabilité et informatique de gestion	10
Informatique	2
Langue moderne : Anglais	1
Langue moderne : Néerlandais	1

<b>Horaire complet</b>	<b>7<sup>e</sup> année</b>
Total :	<b>36h</b>

**Activité(s) organisée(s) :**

- Stages en petites entreprises

L'option GESTIONNAIRE DE TRES PETITES ENTREPRISES est une option qualifiante.

Elle délivre un diplôme supplémentaire.

Elle est ouverte à tous les élèves ayant terminé et réussi une 6<sup>e</sup> année dans l'enseignement professionnel voire dans l'enseignement technique.

A travers des cours de gestion et de comptabilité, mais également en passant par des stages en entreprise, l'élève va acquérir progressivement des notions de gestion qui lui permettront d'avoir plus tard une petite entreprise.

Bien sûr, l'expérience qu'il aura acquise au début de sa carrière professionnelle lui sera bien utile pour se lancer lui-même dans la création d'une petite entreprise. Mais il aura le titre requis pour le faire.

APRES LE 3<sup>e</sup> DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET LA 7<sup>e</sup> PROFESSIONNELLE B DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SUPERIEUR,

L'élève obtient deux documents :

- 1) Le certificat homologué de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S) donnant l'accès aux études supérieures de type court (pour les élèves vraiment motivés) ;
- 2) Le certificat de qualification (CQ7) donnant l'accès à la profession (acquisition d'une plus grande autonomie dans l'orientation choisie).

